

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Mardi Onze du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Marguerite MURAT – MM. David LUTIN – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Sylvia HENRY – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée, pouvoir donné à Mme MURAT) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 5 avril 2023

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents : 13

Procurations : 4

Appelés à voter : 26

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame France-Enna URBINO

**RÉHABILITATION DU TERRAIN
DE BASKET DE BELLE-PLAINE**

**ADOPTION DU PROJET ET DU
PLAN DE FINANCEMENT**

CM-2023-2S-DAF-23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 13 mars 2023 ;

Considérant la volonté de la municipalité de diversifier l'offre sportive de manière équitable sur le territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 24 voix pour ; 2 abstentions

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de réhabilitation du terrain de basket de Belle-Plaine et le plan de financement suivant :

	Nature	Montants HT
DÉPENSES	Etudes de sols et Plan topo	10.000,00 €
	Travaux et équipements	915.000,00 €
Total dépenses hors taxes		925 000,00 €
RECETTES	RÉGION	200 000,00 €
	ETAT - DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	300 000,00 €
	A.N.S (Agence Nationale du Sport)	240 000,00 €
	VILLE	185 000,00 €
Total des recettes hors taxes		925 000,00 €

Article 2 : D'inscrire les crédits en dépenses et recettes au budget de la Ville et d'autoriser le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement du projet.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
14 AVR. 2023
Et publication ou notification
le
17 AVR. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance

France-Enna URBINO

Accusé de réception en préfecture
971-21971182-10230414-DM2023SDAF23-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023